



Le 7 juillet 2020

## Modification de la répartition stratégique de l'actif des FPG RBC

Le gestionnaire des Fonds de placement garanti RBC (FPG RBC), RBC Gestion mondiale d'actifs (GMA), possède plus de 30 ans d'expérience en conception et en gestion de solutions de portefeuille et de stratégies en actifs multiples. Au cours de cette période, sa répartition stratégique de l'actif a évolué pour prendre en compte les mutations de l'économie, les changements concernant les rendements prévus à long terme, la volatilité et la liquidité ainsi que l'émergence de nouvelles catégories d'actif et solutions de placement.

Bien que les modifications de la répartition stratégique de l'actif soient plutôt rares, RBC GMA a récemment apporté des ajustements pour mieux rendre compte de son point de vue actuel et assurer le succès à long terme des portefeuilles d'actifs multiples.

### Quels changements sont apportés à la répartition stratégique de l'actif recommandée ?

Les ajustements décrits ci-dessous donnent lieu à de nouvelles pondérations stratégiques qui reflètent mieux les opinions actuelles de RBC GMA à l'égard de la répartition de l'actif et de l'élaboration de portefeuilles.

	Pondération des actions		
	Actuelle	Nouvelle	Variation
Prudence élevée	20 %	25 %	+ 5 %
Prudence	35 %	40 %	+ 5 %
Équilibré	55 %	60 %	+ 5 %
Croissance	70 %	75 %	+ 5 %
Croissance dynamique (actions seulement)	98 %	98 %	Aucun changement

Pour un investisseur en quête d'équilibre, la pondération stratégique des actions passera donc de 55 % à 60 % ; cette augmentation s'accompagne d'une réduction de la pondération des titres à revenu fixe, qui est ramenée à 38 %, le reste étant puisé dans les liquidités. La hausse de la pondération stratégique des actions permet de bien positionner les solutions en actifs multiples en fonction des conditions actuelles et prévues du marché.

### Pourquoi ce changement est-il apporté ?

La répartition stratégique de l'actif de RBC GMA s'adapte à la complexité grandissante des marchés mondiaux, en intégrant de nouvelles occasions au sein de chaque catégorie d'actif et en élaborant de nouveaux produits de placement plus efficaces.

Des ajustements sont nécessaires en raison de plusieurs changements au sein de l'économie et des marchés des capitaux. Ces éléments sont les suivants :

- La faiblesse sans précédent des taux obligataires des 40 dernières années influe sur les possibilités de revenu et de rendement ainsi que sur la volatilité prévue à court et à long terme.
- Les faibles taux d'intérêt entraînent aussi une durée plus longue et une volatilité plus élevée de la composante à revenu fixe des portefeuilles.

Pour les portefeuilles élaborés selon la répartition stratégique de l'actif actuelle, ces changements signifient que les rendements de ces fonds seront sans doute inférieurs à ceux des dernières décennies et certainement en deçà des

attentes des investisseurs. De plus, l'analyse de RBC GMA révèle que les investisseurs sont adéquatement rémunérés pour le risque marginal qui accompagne une pondération stratégique des actions plus élevée, en particulier sur de plus longues périodes.

## Quels sont les FPG RBC concernés par ces changements ?

La répartition tactique de l'actif des FPG suivants sera modifiée :

Fonds	Pondération neutre des actions actuelle	Nouvelle pondération neutre des actions
Fonds équilibré RBC	55 %	60 %
Fonds équilibré mondial RBC	55 %	60 %
Portefeuille prudence sélect RBC	35 %	40 %
Portefeuille équilibré sélect RBC	55 %	60 %
Portefeuille de croissance sélect RBC	70 %	75 %
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	20 %	25 %

La répartition tactique de l'actif de tous les autres FPG ne changera pas.

## Ces changements influent-ils sur la classification des fonds selon les catégories du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC) ou de Morningstar ?

RBC GMA n'entrevoit pas de changement à court terme relativement à la classification des fonds selon le CIFSC.

Le CIFSC examine régulièrement les fonds d'une catégorie, en accordant plus d'importance à la répartition de l'actif des 12 derniers mois (pondération de 50 %) afin de confirmer qu'ils sont classés dans la bonne catégorie. Il considère de plus la répartition de l'actif moyenne pondérée en fonction du temps sur une période de 36 mois et change les fonds de catégorie au besoin lorsqu'il le juge nécessaire.

Morningstar classe les fonds selon leur catégorie CIFSC. Par conséquent, RBC GMA ne prévoit pas de changements à court terme dans les catégories Morningstar des fonds.

## Quand ces changements seront-ils mis en application dans les fonds et les portefeuilles ?

La nouvelle répartition de l'actif figurera dans les mises à jour mensuelles sur les fonds au 30 juin.

## Où puis-je en apprendre plus sur les ajustements ?

Veuillez lire [l'analyse ci-jointe](#) qui a été réalisée par Dan Chornous, chef des placements à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

## Des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre conseiller à la vente de RBC Assurances.

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRCVM/ACCFM : 1 888 770-2586, option 3

**Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse [www.rbcassurances.com/fpg](http://www.rbcassurances.com/fpg).

© / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.